

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 04 mars 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **mercredi 19 février 2025**, s'est réuni en présentiel le **mardi 04 mars 2025** à 18 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

### Etaient présents :

COLLECTEA	Bertrand COLLET, Gilles ISABELLE, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, David POTTIER, Frédéric RENAUD,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Benoit BALAIS, Alain DECLOMESNIL, Jacques FAUTRARD, Mickaël GUETTIER, Annie ROSSI
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Michel GENNEVIEVE, Bertrand GOSSET, Martine JOUIN, Pierre SALLIOT, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER.

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	Antoine DE BELLAIGUE a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Nicole DESMOTTES a donné pouvoir à Annie ROSSI
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

### Absents/Excusés :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Yohann PESQUEREL, Marine VOISIN,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Corentin GOETHALS, Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Guillaume DUJARDIN,
SEULLES TERRE et MER	

<b>Nombre de conseillers</b> - en exercice : 32 - quorum : 17 - présents : 23 - votants : 25	<b>Vote</b> à l'unanimité - pour : 25 - contre : 0 - abstention : 0	Nature de l'acte : 7.1.2
		Télétransmission au contrôle de légalité le : 18 MARS 2025
		Publication le : 18 MARS 2025
<b>Date de convocation :</b> 19/02/2025		
<b>Secrétaire de séance :</b> Frédéric RENAUD		
Le procès-verbal du Comité Syndical du 28 janvier 2025 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

Cf. annexe n°2 : Budget primitif 2025

**Exposé des motifs**

La Présidente a présenté les éléments du budget primitif transmis dans le rapport.

**BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE**

Le budget annexe 2025 est arrêté à la somme de :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	BP 2025
011 - Charges à caractère général	25 480,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 334,80 €
55 - Autres charges de gestion courante	100,00 €
58 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 314,80 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	42 567,40 €
74 - Dotations, subventions et participations	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 567,40 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	BP 2025
21 - Immobilisations corporelles	9 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 700,00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	5 965,20 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 334,80 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 700,00 €</b>

**Décision du Comité Syndical**

*Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,*

*Vu l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du Comité Syndical,*

*Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,*

*Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,*

*Vu l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du Comité Syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020,*

*Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,*

*Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,*

*Vu la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,*

*Vu la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,*

*Vu la délibération n°2025-002 du Comité Syndical du 28 janvier 2025 débattant des orientations budgétaires pour l'année 2025,*

*Vu la délibération n°2025-009 du Comité Syndical du 4 mars 2025 adoptant les comptes de gestion 2024,*

*Vu la délibération n°2025-010 du Comité Syndical du 4 mars 2025 adoptant le compte administratif du budget principal ainsi que du budget annexe pour l'année 2024,*

*Vu la délibération n°2025-011 du Comité Syndical du 4 mars 2025 affectant les résultats du budget principal et du budget annexe,*

**Considérant** la note de présentation du budget primitif transmise en annexe de la convocation à tous les membres,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**1) D'ADOPTER** le budget annexe de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT	<b>9 700,00 € HT</b>	<b>9 700,00 € HT</b>
SECTION FONCTIONNEMENT	<b>41 314,80 € HT</b>	<b>62 567,40 € HT</b>
TOTAL	<b>51 014,80€ HT</b>	<b>72 267,40 € HT</b>

**2) D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,  
**Christine SALMON**

Le secrétaire de séance  
**Frédéric RENAUD**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc 14050 CAEN CEDEX 4, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans

REÇU EN PRÉFECTURE  
le 18/03/2025  
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com